

**Avis adopté**

Séance plénière du 28 janvier 2026

*Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité*

**Déclaration du groupe CGT**

Loi Duplomb et PLF 2026 illustrent l'ampleur de l'offensive contre les politiques publiques environnementales et les services qui les portent.

L'intérêt de l'avis est d'appeler au contraire à une lutte ambitieuse contre les pollutions diffuses au croisement des politiques environnementales, agricoles, industrielles et sanitaires.

Des limites et lignes de fractures sont apparues lors nos travaux :

- Réticence à s'appuyer sur les capacités d'innovation pour mener l'indispensable transformation de la production face aux enjeux économiques et d'emplois,
- Tentation d'un report de la responsabilité des entreprises vers celle des individus. La préconisation 10 ne peut s'entendre qu'à la condition que responsabiliser ne doit jamais servir à déresponsabiliser les acteurs économiques,
- Difficulté à appréhender des pollutions diffuses au-delà de leur impact sur la santé humaine et à les inscrire dans une approche one health.

Nous appuyons en particulier les préconisations confortant les agences publiques et le statut de lanceuses d'alerte des associations ; celles portant sur la plateforme nationale de recherche et les formations réglementaires.

L'avis rappelle les coûts élevés de l'inaction et de la dépollution. Aussi les préconisations 11 et 12 s'articulent en priorisant l'évitement des pollutions.

La CGT soutient l'écosocio-conditionnalité des aides publiques, le renforcement de l'outil fiscal et l'application réelle du principe pollueur-payeur. Enfin, le niveau local est pertinent si les acteurs économiques prennent leurs responsabilités.

En complément, nous appelons :

- Au renfort des moyens de la recherche dont le budget doit atteindre 3 % du PIB,
- À réorienter les décisions politiques en prenant en considération l'intérêt des générations futures,
- À pleinement intégrer les risques induits par les pollutions diffuses dans les mesures de prévention de la santé des travailleurs et travailleuses,

- À garantir la démocratie sociale dans les choix des politiques publiques, en confortant les lieux de débat (CESE, CESER, CNDP, les CLE...)

Parce que préserver la biodiversité concourt à protéger la santé, l'avenir des emplois et du travail, la CGT a voté l'avis.